



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2021-3229
Demande : Modification des étiquettes de produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Herbicide et déshydratant Advantage 150 SN à base de glufosinate d'ammonium
Numéro d'homologation : 33472
Principe actif (p.a.) : Glufosinate d'ammonium
Numéro de document de l'ARLA : 3348929

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide et déshydratant Advantage 150 SN à base de glufosinate d'ammonium, en ajoutant une utilisation restreinte à la partie de l'étiquette concernant la dessiccation, pour la culture du canola.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ni de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de glufosinate d'ammonium dans le canola n'a été présentée pour appuyer les restrictions d'utilisation de ce principe actif sur l'étiquette de l'herbicide et déshydratant Advantage 150 SN à base de glufosinate d'ammonium. L'utilisation homologuée sur le canola comprend déjà les variétés et les hybrides de canola avec le trait de réduction de l'éclatement des gousses. Par conséquent, les données sur les résidus de canola examinées précédemment ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande et sont suffisantes pour appuyer cette modification.

Les résidus de glufosinate d'ammonium ne devraient pas être supérieurs à ceux associés aux utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies de 3 ppm dans et sur le colza (canola). Par conséquent, les modifications apportées à l'étiquette de l'herbicide et déshydratant Advantage 150 SN à base de glufosinate d'ammonium ne devraient pas accroître l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de glufosinate d'ammonium et elles ne poseront de risque préoccupant pour la santé pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation de la valeur

La spécification visant à ajouter l'utilisation pour la dessiccation sur le canola (uniquement le canola résistant au Roundup Ready avec le trait de réduction de l'éclatement des gousses) fournit aux utilisateurs des directives précises sur la façon d'utiliser l'herbicide et déshydratant Advantage 150 SN à base de glufosinate d'ammonium comme aide à la récolte du canola.

Les renseignements sur la valeur existante appuient l'utilisation de la dessiccation sur le canola (uniquement le canola résistant au Roundup Ready avec le trait de réduction de l'éclatement des gousses).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'ajout d'une utilisation restreinte à la partie de l'étiquette concernant la dessiccation, à l'herbicide et déshydratant Advantage 150 SN à base de glufosinate d'ammonium, pour la culture du canola.

Références

Aucune

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9